

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

École nationale de l'aviation civile

Décision n° ENAC/DG 2011-132 du 1^{er} septembre 2011 modifiant la décision ENAC/DG n° 2011-71 du 11 avril 2011 portant nomination au conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile

NOR : DEVA1125971S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de l'École nationale de l'aviation civile,
Vu le décret n° 2007-651 du 30 avril 2007 modifié portant statut de l'École nationale de l'aviation civile ;
Vu le règlement intérieur de l'École nationale de l'aviation civile ;
Vu la décision ENAC/DG n° 2011-71 du 11 avril 2011 portant nomination au conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Le *b* de l'article 1^{er} de la décision ENAC/DG n° 2011-71 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

b) *En qualité de personnalités extérieures désignées par le conseil d'administration*

M. Didier DELORME.
M. Philippe MAILLARD.
M. Richard THUMMEL.
M. Eric REYNAUD.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 1^{er} septembre 2011.

*Le directeur de l'École nationale
de l'aviation civile,*
M. HOUALLA